

Procédure d'admission en 2^{ème} année des études médicales odontologiques 2025-2026, réservée aux titulaires de titres ou diplômes de santé validés dans un Etat autre qu'un Etat membre de l'Union européenne

(Arrêté du 13 décembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique pour les personnes titulaires de titres ou diplômes de santé validés dans un Etat autre qu'un Etat membre de l'Union européenne, d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Confédération suisse ou de la Principauté d'Andorre ou pour les personnes ayant accompli des études en vue de ces titres ou diplômes)

Faculté d'odontologie de Lorraine

Procès-verbal d'Admission jury du 20 juin 2025 (2^{ème} groupe d'épreuves)

Liste des candidats admis en 2^{ème} année pour la filière « odontologie » :

Liste principale :

- ATAOUI Rabab
- JOMAA Diaa

Liste complémentaire :

- ALMOUSA Omar




Kazutoyo YASUKAWA
Président du jury

Les candidats admis en 2^{ème} année pour la filière « odontologie » ont la possibilité de solliciter une dispense d'étude pour accéder en 3^{ème} ou 4^{ème} année auprès de :

M. le doyen de la faculté d'odontologie de Lorraine

par courrier adressé à odonto-doyen@univ-lorraine.fr